**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**40E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

*24 janvier – 4 février 2022*

*Prononcée par :* ***PIME Germain Zong-Naba***

**Monsieur le Président,**

Le Burkina Faso souhaite la bienvenue à la délégation syrienne et la remercie de la présentation de son rapport national au titre du troisième cycle de l’Examen Périodique Universel (EPU).

Le Burkina Faso prend note avec intérêt des progrès enregistrés par le Gouvernement syrien dans la mise en œuvre des recommandations qu’il a acceptées en 2016, notamment les mesures prises pour renforcer le cadre législatif en matière de droits de l’enfants, à travers l’adoption de la loi N°21 de 2021 sur les droits de l’enfant qui met l’accent sur l’interdiction de l’enrôlement d’enfants.

Malgré ces développements positifs, le Burkina Faso demeure préoccupé par de nombreux défis qui persistent en matière de promotion et de protection des droits de l’homme sur le terrain.

Le Burkina Faso recommande à la République Arabe syrienne :

1. de créer un mécanisme pour le signalement des mariages d’enfants ;
2. de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le Burkina Faso souhaite plein succès à la Syrie dans le cadre de son examen.

**Je vous remercie.**